

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 772

présenté par

Mme Allain, M. Baupin, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ces objectifs, établis après la réalisation d'une étude d'évaluation des gisements mobilisables de matières premières, sont fixés en cohérence avec les conclusions de cette étude. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les biocarburants avancés sont très peu développés et ne sont pas sans causer la moindre émission de gaz à effet de serre. La production et le transport des matières premières, la transformation ainsi que le transport du produit fini sont des sources d'émissions de gaz à effet de serre. Selon les procédés et les bassins de collecte, ces émissions sont plus ou moins importantes. Cet amendement demande au Gouvernement de ne fixer d'objectifs sur les biocarburants avancés qu'après étude d'évaluation approfondie, et preuve de leur éventuel bénéfice environnemental. À l'heure actuelle, il n'existe en effet pas d'évaluation montrant l'avantage climatique et carbone de la 2^{ème} génération.